

Justificatif généré le 11/06/2024

Support de parution :



Date de parution : 11/06/2024
Département : (75) Paris (75)
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/739306
N° d'annonce : 739306

Votre justificatif de parution pour votre annonce n°739306 parue sur notre support actu-juridique.fr le 2024-06-11.

BANK OF INDIA

Société de droit étranger au capital de 19 802 712 euros
Adresse de la succursale en France : 4, rue Halévy - 75009 PARIS
305 362 683 R.C.S. PARIS
Exercice social du 01/01/2023 au 31/12/2023

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023 (en euros)

ACTIF	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Caisse, banques centrales, C.C.P.	27	15 682 649	38 722 438
Effets publics et valeurs assimilées	4	11 877 311	11 949 762
Créances sur les établissements de crédits :	2		
- A vue		3 564 952	31 948 665
- A terme		216 701 451	200 062 518
Créa. sur la cltèle : aut. concours à la cltèle	3	14 674 820	1 042 610
Participation et activité de portefeuille		23 000	23 000
Immobilisations incorporelles	5	12 208	13 599
Immobilisations corporelles	6	4 260	6 611
Autres actifs	7	190 262	66 342
Comptes de régularisation	8	55 143	55 635
TOTAL ACTIF		262 786 056	283 891 180

PASSIF	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Dettes envers les établissements de crédit	9		
- A vue		4 402 937	43 573 874
- A terme		203 398 429	181 412 051
Comptes créditeurs de la clientèle :	10		
- Autres dettes :			
. A vue		12 611 396	18 025 486
. A terme		4 919 912	4 794 750
. Autres sommes dues		49 168	49 557
Autres passifs	11	181 165	164 195
Comptes de régularisation	12	114 417	93 569
Provisions	13	822 226	635 734
Fonds pour risques bancaires généraux	16	249 663	249 663
Dettes subordonnées	14	2 911 609	3 016 407
Capital	15	19 802 712	19 802 712
Report à nouveau	15	12 073 181	14 262 757
Résultat de l'exercice	15	1 249 241	- 2 189 576
TOTAL PASSIF		262 786 056	283 891 180

HORS BILAN	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Engagements donnés :			
- Engagements de garantie :			
. Engagements d'ordre de la clientèle	19	1 003 745	1 003 745
Engagements reçus :			
- Engagements de financement :			
. Engagements reçus de la clientèle		274 600	969 900

COMPTE DE RESULTAT PUBLIABLES	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts et produits assimilés	21	8 922 360	3 618 720
Intérêts et charges assimilées	21	- 6 912 246	- 2 855 701
Commissions (produits)	22	818 024	804 275
Commissions (charges)	22	- 234 881	- 303 790
Gains ou pertes s/op. des portef. de négoc.	23	81 287	420 050
Gains ou pertes s/op. des portef. de plct et ass..	4	306 392	- 2 199 820
PRODUIT NET BANCAIRE		2 980 936	- 516 267
Charges générales d'exploitation	24	- 1 499 255	- 1 423 186
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles..		- 10 343	- 14 123
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		1 471 338	- 1 953 576
Coût du risque	26	- 186 491	- 236 000
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 284 847	- 2 189 576
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		1 284 847	- 2 189 576
Impôt sur les bénéfices		35 606	0
RESULTAT NET		1 249 241	- 2 189 576

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION.
1. Généralités. BANK OF INDIA, succursale de Paris est un établissement de crédit appartenant au groupe - BANK OF INDIA - société de Droit indien. BANK OF INDIA réalise des opérations de banque et est soumise aux dispositions de l'Ordonnance n° 2015-558 du 22/05/2015 et de l'article L. 519-1 modifié du Code monétaire et financier.
2. Centralisation du traitement informatique. Le siège de BANK OF INDIA a centralisé le traitement informatique de la tenue des comptes pour toutes les agences étrangères, au Data Center à Mumbai en 2013. Notre succursale a obtenu le consentement de tous les clients pour ce transfert de données. L'accord des titulaires est requis pour chaque nouvelle ouverture de compte. Les clients n'ayant pas donné expressément leur consentement, n'ont pas été transférés au Data Centre à Mumbai (9 114,35 € au 31/12/2023). Ces comptes sont comptabilisés dans un compte spécifique dans les livres de notre succursale. Conformément à l'article L. 312-19 du CMF relatif aux comptes inactifs, la BANK OF INDIA, a comptabilisée dans ses livres 140 comptes pour un montant global de 599 547 € en 2023.
3. Principes comptables. 3.1. Référentiel comptable. Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2023 sont établis selon les règles applicables en France et résultent de : **Principes généraux.** Au terme de l'article L. 123 du Code de commerce, les comptes annuels ont été établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation en vigueur et plus particulièrement ceux de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes, de prudence, d'indépendance des exercices, en vue d'assurer régularité et sincérité et donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise. **Principes spécifiques.** Les comptes annuels de la banque ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26/11/2014 et les règlements l'ayant modifié depuis cette date relative aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Ils sont présentés conformément aux dispositions du chapitre 2 du présent règlement.
3.2. Changement de méthodes comptables intervenu durant l'exercice 2023. Il n'y a pas eu de changement de méthode sur l'exercice 2023.

ANC 2020-12 qui modifie l'ANC 2014-07 ne trouve pas à s'appliquer à la succursale.
3.3. Opérations avec les établissements de crédit et la clientèle. Les méthodes utilisées pour la surveillance, l'évaluation et le contrôle des risques et les méthodes de comptabilité utilisées, sont conformes à celles prévues par l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des établissements de crédit.
3.3.1. Créances sur établissement de crédit et sur la clientèle. Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires sur les établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Les créances avec la clientèle sont ventilées en créances commerciales, comptes ordinaires débiteurs et autres concours à la clientèle. Les créances et les crédits sur la clientèle sont comptabilisés selon les modalités édictées par le règlement ANC n° 2014-07 modifié relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.
3.3.2. Créances douteuses. Le règlement ANC n° 2014-07 relatif au traitement comptable du risque de crédit est applicable. Ce texte prévoit notamment la création de la catégorie des encours douteux compromis et la comptabilisation d'une décote pour les crédits restructurés à des conditions hors marché précédemment douteux et reclassés parmi les créances saines. L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07 modifié notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois, six mois en matière immobilière ou de plus de neuf mois pour les collectivités locales. Conformément à l'article 2221-8 du règlement ANC n° 2014-07 modifié, un encours douteux compromis est un encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé. Il doit faire l'objet d'une dépréciation d'un montant approprié.
3.3.3. Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle. Les dettes envers les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des dettes détenues au titre d'opérations bancaires envers les établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Les dettes envers la clientèle sont ventilées en dépôts à vue et dépôts à terme. Les dettes envers la clientèle sont comptabilisées selon les modalités édictées par le règlement ANC n° 2014-07 modifié relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.
3.4. Opérations sur titres. Les portefeuilles de titres de placement, d'investissement, parts et participations dans les entreprises liées suivent les règles de comptabilisation du règlement ANC n° 2014-07 modifié.
3.4.1. Opérations sur titres de placement et d'investissement. Depuis avril 2019, BOIP a commencé à investir dans le US Treasury Bonds (Bons du Trésor américains) et au 31/12/2023, l'encours s'établit à 14 334 621 €. Ces Bons du Trésor sont classés dans les livres de la succursale comme titres de placement et une provision pour moins-value latente est comptabilisée lorsque la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.
3.4.2. Parts et participations dans les entreprises liées. La succursale BANK OF INDIA à Paris ne détient aucune part ni participation dans des entreprises liées au 31/12/2023.
3.5. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées. Ces postes regroupent notamment les emprunts obligataires et les titres de créances négociables émis. Les dettes subordonnées relèvent d'un prêt à durée indéterminée de 2 millions de dollars américains (USD) consenti par le siège en 1990 en vue de constituer les provisions pour risques pays. Ces dettes subordonnées ne sont pas reprises dans les fonds propres au titre du calcul du ratio de solvabilité.
3.6. Intérêts et assimilés, commissions. Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis. Les autres commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées selon la nature de la prestation. BOI offre divers services et prestations financières notamment dans les activités de financement commerciaux, de prêts personnels ou professionnels, de banque de détail et de correspondant bancaire. Les commissions et frais de dossiers perçus selon la nature des opérations et en fonction des tarifs en vigueur, sont comptabilisés dans les différents comptes du compte de résultat. Les produits liés à des commissions sont essentiellement constitués : des frais bancaires perçus pour les virements effectués en euro pour les comptes d'autres agences de la BOI en Inde ; des commissions pour les transferts des fonds en Inde par les clients occasionnels ; des commissions pour le remboursement par l'intermédiaire de la succursale de Paris, des lettres de crédit ouvert auprès des agences de la BOI en Inde ; des frais de gestion de dossier de prêts ; d'autres prestations clients (frais chèque de banque, encaissement chèque). Les charges liées à des commissions sont composées des frais bancaires relatifs aux comptes Nostro de la BOI Paris avec la SOCIETE GENERALE et la BANQUE DE FRANCE. Les frais bancaires sont de diverses natures : frais de tenue de compte ; frais de relevé bancaire ; abonnements ; frais bancaires sur virement ; frais bancaires sur opérations d'intermédiation classiques (participant indirect).
3.7. Charges générales d'exploitation - frais de personnel. Les frais de personnel comprennent non seulement les salaires et traitements mais aussi les avantages au personnel tels que les charges de retraite.
3.8. Provisions. Les provisions pour risques et charges sont constituées pour les événements survenus ou en cours, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine. Elles sont réévaluées à chaque clôture trimestrielle.
3.8.1. Provisions pour charges. Les provisions pour charges sont constituées des éléments suivants : impôt sur société et impôts locaux ; frais généraux ; frais légaux et les honoraires des Commissaires aux comptes.
3.8.2. Provisions pour risques. La succursale de BANK OF INDIA à Paris suit la politique Groupe en matière de provisionnement. Les actifs en question étant principalement en USD, le montant provisionné fait l'objet d'un ajustement à chaque clôture trimestrielle en fonction du cours de change.
3.9. Coût du risque. La succursale de Paris suit la politique du siège pour le provisionnement des « Standard Assets ». Le montant total des encours de crédit (à l'exception des encours de crédit des PME) est provisionné à un taux de 0,40 % et ce montant de provision est comptabilisé au passif du bilan comme provisions.
3.10. Impôt sur les bénéfices. La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés exigibles dû au titre de l'exercice au taux courant.
3.11. Operations en devises. Les résultats sur opérations de change sont déterminés conformément au règlement ANC 2014-07 modifié. Les opérations libellées en devises sont enregistrées dans les comptes ouverts en devises et convertis en contre-valeur Euro au cours de clôture correspondant à la date d'arrêté. Les gains ou pertes issus de cette réévaluation sont inscrits au compte de résultat dans le poste gain et pertes sur portefeuille de négociations.
4. Immobilisations. Le règlement ANC 2014-03 modifié est applicable aux comptes individuels pour les immobilisations corporelles et incorporelles sur la définition et l'évaluation des actifs. Les immobilisations sont inscrites au coût historique sous déduction des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées suivantes : P.C. : 3 ans, Logiciels : 3 ans, Matériel informatique hors P.C. : 5 ans, Agencements et installations : 5-10 ans.
5. Faits marquants de l'exercice. En 2023 BOIP a participé également dans l'octroi des prêts Schudlschein qui sont des instruments de dette qui combinent les caractéristiques des obligations et des prêts bancaires classiques et jouent un rôle très important dans le financement des entreprises européennes. Au 31/12/2023, l'encours de prêts syndiqués s'élève à 6 500 000 €.

NOTE 2 - CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (actif poste 3).

	Exercice 2023		Exercice 2022	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Comptes ordinaires débiteurs ..	3 564 952	-	31 948 665	-
Comptes et prêts	-	214 462 839	-	198 654 627
SOUS-TOTAL	3 564 952	214 462 839	31 948 665	198 654 627
Créances rattachées.....	-	2 238 612	-	1 407 891
TOTAL	3 564 952	216 701 451	31 948 665	200 062 518

Ventilation des actifs selon leur durée résiduelle	A moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Total
Comptes à vue	3 564 952	-	-	3 564 952
Dont comptes à vue (nostro) avec les agences de BANK OF INDIA	341 250	-	-	341 250
Comptes et prêts	119 814 195	79 613 581	15 035 063	214 462 839
Dont créa. avec les agences de BANK OF INDIA.....	39 215 503	10 098 805	1 190 700	50 505 009

Bons de trésor américains	Date d'acquis.	Date de cession	Valeur faciale	Valeur brute USD	Valeur brute Equiv. EUR	Int. courus USD	Int. courus Equiv. EUR	Total USD	Total Equiv. EUR
330180121000085 BD801200000076.....	07/08/2020	ces acquisitions ne sont pas encore cédées	2 000 000	2 013 284	1 821 976	1 554	1 406	2 014 838	1 823 383
330180121000093 BD801200000076.....	02/10/2020		2 000 000	1 991 000	1 801 810	1 554	1 406	1 992 554	1 803 216
330180121000095 BD801200000076.....	03/10/2020		2 000 000	1 983 839	1 795 329	4 654	4 211	1 988 492	1 799 541
330180121000096 BD801200000076.....	20/10/2020		2 000 000	1 970 600	1 783 348	4 654	4 211	1 975 254	1 787 560
330180121000098 BD801200000076.....	29/10/2020		2 000 000	1 963 368	1 776 803	4 654	4 211	1 968 021	1 781 015
330180121000106 BD801200000076.....	01/12/2020		2 000 000	1 954 494	1 768 773	4 654	4 211	1 959 148	1 772 984
330180121000108 BD801200000076.....	06/01/2021		2 000 000	1 964 000	1 777 376	2 175	1 969	1 966 175	1 779 344
330180121000110 BD801200000076.....	29/01/2021		2 000 000	1 974 700	1 787 059	2 175	1 969	1 976 875	1 789 028
TOTAL				15 815 285	14 312 475	26 073	23 595	15 841 357	14 336 070

Bons de trésor américains	Autres variations durant l'exercice					USD	31/12/2023 Equiv. EUR
	Valeur marché	USD	EUR	Dépréciation			
				Devises \$	Eq EUR		
330180121000085 BD801200000076.....	81,93	1 638 750	1 483 032	374 534,00	338 944,80	2 016 239	1 824 651
330180121000093 BD801200000076.....	81,94	1 638 750	1 483 032	352 250,00	318 778,28	1 995 857	1 806 206
330180121000095 BD801200000076.....	81,34	1 626 876	1 472 286	356 962,76	323 043,22	1 985 605	1 796 928
330180121000096 BD801200000076.....	81,34	1 626 876	1 472 286	343 724,00	311 062,44	1 972 876	1 785 408
330180121000098 BD801200000076.....	81,34	1 626 876	1 472 286	336 491,80	304 517,47	1 965 949	1 779 140
330180121000106 BD801200000076.....	81,34	1 626 876	1 472 286	327 618,00	296 486,88	1 958 196	1 772 123
330180121000108 BD801200000076.....	82,41	1 648 126	1 491 517	315 874,00	285 858,82	1 977 262	1 789 378
330180121000110 BD801200000076.....	82,41	1 648 126	1 491 517	326 574,00	295 542,08	1 967 771	1 780 788
TOTAL		13 081 256	11 838 241	2 734 029	2 474 234	15 839 756	14 334 621

NOTE 5 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (actif poste 13)	Au 31/12/2022	Acquis. dotations	Au 31/12/2023
Valeurs brutes :			
- logiciels	597 591	6 600	604 191
TOTAUX	597 591	6 600	604 191
Amortissements/dépréciations :			
- logiciels	583 992	7 991	591 983
VALEURS NETTES COMPTABLES.....	13 599	-	12 208

NOTE 6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Au 31/12/2022	Acquis. dotations	Au 31/12/2023
Valeurs brutes :			
- Agencements et installations.....	259 331	-	259 331
- Matériel informatique	171 950	-	171 950
TOTAL	431 281	-	431 281
Amortissements/Dépréciations			
- Agencements et installations.....	252 720	2 351	255 071
- Matériel informatique	171 950	-	171 950
TOTAL	424 670	2 351	427 021
VALEURS NETTES.....	6 611	-	4 260

NOTE 7 - AUTRES ACTIFS (actif poste 7)	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Débiteurs divers (acompte I/S)	124 000	2 000
Dépôts et cautionnements.....	66 262	66 342
TOTAL	190 262	68 342

NOTE 8 - COMPTES DE REGULARISATION (actif poste 18)	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Charges constatées d'avance.....	54 981	55 410
Divers	162	225
TOTAL	55 143	55 635

NOTE 9 - DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (passif poste 2)	Exercice 2023		Exercice 2022	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Cptes ordinaires créditeurs ..	4 402 937	-	43 573 874	-
Comptes et emprunts.....	-	202 102 715	-	181 069 754
SOUS-TOTAL	4 402 937	202 102 715	43 573 874	181 069 754
Dettes rattachées	-	1 295 714	-	342 297
TOTAL	4 402 937	203 398 429	43 573 874	181 412 051

Ventilation des passifs selon leur durée résiduelle	A moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Total
Comptes à vue	4 402 937	-	-	4 402 937
Dettes envers les étés de crédit.....	128 853 846	53 339 367	19 909 502	202 102 715

NOTE 3 - CREANCES SUR LA CLIENTELE (actif poste 4).

	Exercice 2023		Exercice 2022	
	Sain	Net	Sain	Net
Aut. concours à la clientèle :				
- Autres crédits.....	14 486 233	14 486 233	1 039 368	1 039 368
- Créances rattachées.....	188 587	188 587	3 241	3 241
SOUS-TOTAL	14 674 820	14 674 820	1 042 610	1 042 610
TOTAL	14 674 820	14 674 820	1 042 610	1 042 610

Ventilation de certains actifs selon leur durée résiduelle. Autres concours à la clientèle, Autres crédits et Total, A moins de 3 mois : 3 348, De 3 mois à 1 an : 243 171, De 1 an à 5 ans : 14 239 714, Total : 14 486 233.

NOTE 4 - EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES. 2023. Opérations sur titres de placement et d'investissement (Bons de Trésor américains) et Total : 14 334 621.

NOTE 10 - COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE (passif poste 3)	Exercice 2023		Exercice 2022	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Autres dettes :				
- Cptes ord. créditeurs	12 611 396	-	17 232 691	-
- Cptes créditeurs à terme...	-	4 910 993	-	4 792 041
- Autres sommes dues	49 168	-	49 557	-
- Cptes inactifs (dormants) ..	599 547	-	792 795	-
- Dettes rattachées	-	8 919	-	2 709
TOTAL	13 260 110	4 919 912	18 075 043	4 794 750

Ventilation de certains passifs selon leur durée résiduelle	A moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Total
Comptes à vue	12 611 396	-	-	12 611 396
Comptes créditeurs à terme de la clientèle	923 382	2 881 461	1 106 150	4 910 993
Autres sommes dues	49 168	-	-	49 168
Comptes inactifs (dormants)	599 547	-	-	599 547

NOTE 11 - AUTRES PASSIFS (passif poste 5)	31/12/2023	31/12/2022
Créditeurs divers :	181 165	164 195
- Dont :		
. Personnel prov congés payés.....	30 146	27 196
TOTAL	181 165	164 195

NOTE 12 - COMPTES DE REGULARISATION (passif poste 6)	31/12/2023	31/12/2022
Comptes d'encaissement	43 811	75 869
Autres comptes de régularisation :		
- Charges à payer.....	157 000	19 700
- (dont acompte I/S).....	124 000	2 000
TOTAL	200 811	95 569

NOTE 13 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (passif poste 7 et 8). Néant. Provisions (passif) (en EUR). Provision standard Assets et Total des provisions en euros, Au 31/12/2022 : 635 734, Dotations durant l'exercice : 289 647, Reprises durant l'exercice : - 103 155, Au 31/12/2023 : 822 226.

NOTE 14 - DETTES SUBORDONNEES (passif poste 12)	31/12/2022	31/12/2022	Ajustement +/- sur cours de change	31/12/2023
	USD	EUR	Equivalent EUR	Equivalent EUR
Dettes subordonnées à durée indéterminée : emprunts subordonnés à durée indéterminée				
- 000299	2 000 000	1 875 117	- 65 162	1 809 955
- 002295	-	750	0	750
- 002295	216 500	202 981	- 7 054	195 928
- 003293	1 000 000	937 559	- 32 581	904 977
TOTAL	3 216 500	3 016 407	- 104 798	2 911 610

* Corrections sur la variation du cours de change de la devise : Au 31/12/2023 : 1 € = USD 1,10500, Au 31/12/2022 : 1 € = USD 1,06660.

NOTE 15 - FONDS PROP. HORS F.R.B.G.	Fin 2022	Diminution	Fin 2023
Capital	19 802 712	-	19 802 712
Report à nouveau bénéficiaire.....	14 262 757	- 2 189 576	12 073 181
Résultat de l'exercice	- 2 189 576	-	1 249 241

NOTE 16 - PROVISIONS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX. F.R.B.G. constitués en EUR et Total, Fin 2022 et 2023 : 249 663.

NOTE 17. Néant.

NOTE 18. Néant.

NOTE 19 - ENGAGEMENTS DE GARANTIE (hors-bilan poste 4). Engagement d'ordre de la clientèle, Engagement en EUR, PROCOR et Total, 31/12/2022 et 31/12/2023, Devises : EUR, Equivalent EUR : 1 003 745.

NOTE 20 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT (hors-bilan poste 7). Engagement reçus de la clientèle. 31/12/2022, Total EUR : 969 900, 31/12/2023, Total EUR et équivalent EUR : 274 600.

NOTE 21.

Intérêts et produits assimilés (Compte de résultat poste 1)	Exercice 2023		Exercice 2022	
	Ets de crédit	Clientèle	Ets de crédit	Clientèle
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs.....	-	155	-	18
Intérêts sur comptes et prêts.....	8 612 530	-	3 601 541	-
Int. sur créances commerciales et crédits à la clientèle.....	-	309 675	-	17 161
TOTAUX	8 612 530	309 830	3 601 541	17 179

Intérêts et charges assimilés (Compte de résultat poste 1)	Exercice 2023		Exercice 2022	
	Ets de crédit	Clientèle	Ets de crédit	Clientèle
Intérêts s/cptes ord. créditeurs..	32 744	-	50 098	0
Int. sur comptes et emprunts.....	6 869 241	10 260	2 798 790	6 814
TOTAUX	6 901 985	10 260	2 848 887	6 814

NOTE 22.

Commission produits (Compte de résultat poste 5)	Exercice 2023	Exercice 2022
Commissions (produits) :		
- Commissions perçues sur les op. interbancaires	706 408	721 936
- Commissions perçues sur les op. avec la clientèle	111 616	82 339
TOTAUX	818 024	804 275

Commissions charges (Compte de résultat poste 5). Commissions (charges), Commissions versées sur les opérations interbancaires et Totaux, Exercice 2023 : 234 881, Exercice 2022 : 303 790.

NOTE 23 - GAINS SUR OPERATIONS FINANCIERES (Produits poste 6)	Exercice 2023	Exercice 2022
Prod. s/op. s/tit. de négociation, plct et d'invest. :	101 787	107 857
Produits sur opérations de change et d'arbitrage.....	81 287	420 050
TOTAL	183 074	527 907

NOTE 24 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION (Charges poste 8)	Exercice 2023	Exercice 2022
Frais de personnel.....	672 959	714 618
- Salaires et traitements.....	473 023	504 078
- Charges de retraite.....	71 815	75 094
- Charges sociales.....	128 121	135 447
Impôts et taxes.....	61 143	66 634
- Impôts, taxes et versements ass. sur rémunérations ...	53 076	58 010
- Impôts locaux.....	8 067	8 624
Services extérieurs	765 153	641 933
- Locations	264 019	249 667
- Transports et déplacements	29 529	15 569
- Autres services extérieurs.....	471 605	376 697
TOTAL	1 499 255	1 423 186

NOTE 25 - EFFECTIF MOYEN, AUTRES INFORMATIONS	31/12/2023	31/12/2022
Techniciens de banques	3	3
Cadres	5	5
- Dont cadres expatriés.....	3	3
TOTAUX	8	8

NOTE 26 - COUT DU RISQUE (Charges poste 10). Provisions pour Standard Assets/Loans (charges) et Total, Exercice 2023 : - 186 491, Exercice 2022 : - 236 000.

NOTE 27 - CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P. 2023. Pièces et billets de banque : 53 706, Réserves détenues auprès de banque centrale (BANQUE DE FRANCE) : 15 628 943, Total : 15 682 649.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.
Opinion. En exécution de la mission qui nous été confiée par votre direction, conformément à l'article L. 511-38 du Code monétaire et financier, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de BANK OF INDIA - Succursale de Paris relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la succursale à la fin de cet exercice. **Fondement de l'opinion.**
Référéntiel d'audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. **Justification des appréciations.** En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la constitution de dépréciations et de provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à l'activité de votre succursale. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directeur général de la succursale. **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.** Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la succursale à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la succursale ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le directeur général de la succursale. **Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.** Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre succursale. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la succursale à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. Fait à Paris, le 30 avril 2024, Yassine EL JOUAIIDI, Associé.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public à l'adresse de la succursale : 4, rue Halévy - 75009 PARIS.